CONDITIONS :

[illegible] PIASTRES PAR AN—payables de 6 mois d'avance. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra faire cesser son abonnement, n'en ait fait connaitre son intention par écrit AU BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR MADISONVILLE, FONTAINEBLEAU, ET MANDEVILLE.

Le bâteau à vapeur BLACK HAWK commencera ses voyages de Madisonville, Fontainebleau et Mandeville, le Dimanche, 12 avril, et continuera tous les Dimanches, pendant toute la saison; il partira du chemin à coulisses à 8 heures et demie du matin, et repartira de Madisonville à 2 heures et demie, il s'arrêtera aux endroits sus-nommés.

Les passagers voudront bien se rendre au lac par le char de 8 heures, le bâteau devant partir immédiatement après qu'il sera arrivé. Pour plus amples renseignemens s'adressera WELLS & BAGLEY,

10 av. Rue du Camp no. 27.

A VENDRE.

Le bâteau à vapeur WALTER SCOTT, ayant été complètement réparé, est offert en vente. Pour les conditions, s'adresser au capitaine Culver, à bord, ou à

10 fev HARRISON, BROWN & CO.

POUR MARSEILLE.

Le brick fin voilier WILLIAM OSBORN, capitaine McManus, partira sous peu. Pour passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à

17 avril JULES LE BLANC.

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe NATCHEZ, capitaine Carleton White, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à I. OGDEN & Co,

16 avril rue Gravier, No. 60

Le navire paquebot fin voilier de 1ère. classe MARENGO, capitaine B. Wood, partira le 1er. mai. On peut prendre encore 5 à 6 passagers qui seront parfaitement logés, s'adresser à bord, ou à Fr. PERRET & GALLY,

15 av rue Toulouse, No 59

POUR LE HAVRE.

Le paquebot navire FLORENCE, capitaine Smith, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à JULES LE BLANC,

15 av No 103, rue Royale

POUR BORDEAUX.

La belle barque fine voilière BALLOCHAN, capitaine Dufour, partira le 30 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à HAGAN, NIVEN & Co.

11 avril—6

POUR BORDEAUX.

La belle barque française JEUNE FRANCE, capitaine Fabre, partira positivement le 15 mai ayant presque son chargement engagé. Pour fret ou reste, ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue St. Pierre, ou à P. O. SORBE,

12 avril rue Royale, No. 118

POUR LE HAVRE.

Le navire SARAH PARKER, capitaine West, partira positivement le 20 du courant: il peut prendre 2 ou 3 passagers, s'adresser à bord, ou à

12 av J. MAGER

POUR LIVERPOOL.

Le navire de première classe, WARSAW, capitaine Hall, doublé et chevillé en cuivre, a besoin d'environ 500 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret, s'adresser à I. OGDEN & Co,

11 avril No. 60, rue Gravier.

A FRETER.

La goëlette CALLIS, doublée en cuivre, fine voilière, capitaine C. D. Pool, du port de 1600 barils, est prête à recevoir du fret immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Conti, ou à TOURNE & BECKWITH,

31 mars rue de la Nouvelle-Levée, No. 28 et 29

POUR LE HAVRE.

Le navire CREOLE, capitaine Page, partira le 20 courant, et peut accommoder quelques passagers dans la chambre, s'adresser à HAGAN, NIVEN & Co.

2 avril—4

POUR BALTIMORE.

Le brick AMAZON, très fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Hugg, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de bons aménagements, s'adresser au bâteau No. —, ou à HARRISON, BROWN & Co,

18 mars rue Royale No. 117

A LOUER.—Un vaste magasin d'entrepôt, de 20 pieds de long, sur 40 de large, situé rue St. Philippe, entre Royale & Bourbon. Pour les conditions, s'adresser au soussigné.

13 jan B. DUFFY.

A LOUER.

La maison en briques à trois étages, (Free port) entre les rues du Port et St. Ferdinand, s'adresser à T. NICOLET & Co.

15 fev

A LOUER.

Pour mai prochain, à bail si on le désire.—Une belle Maison à 3 Etages, très bien finie, et bâtie depuis 2 ans, située rue Toulouse, entre Royale et Chartres. On cèdera à prix raisonnables les tapis, glaces et meubles qui y sont.

Fr. PERRET & GALLY,

12 avril rue Toulouse, No. 59

MAGASIN A LOUER.—Convenable pour toute espèce de marchandises. S'adresser à J. E. LOREILHE,

10 avril encoig. Bourbon et Dou[illegible]

LETTRES DE CHANGE sur Paris, Bordeaux Nantes et Marseilles, à vendre par QUERTIER & BOUTIN.

14 avril

TRAITES sur France et New-York, à vendre par

15 av P. TRICOU, rue St. Louis

LETTRES DE CHANGE sur France à vendre

20 fev HAGAN, NIVEN & CO.

TRAITES sur New-York, à vendre par

15 avril—6 HAGAN, NIVEN & Co.

TRAITES SUR LONDRES, à vendre par I. OGDEN & Co.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par Fr. PERRET & GALLY,

25 fev rue Toulouse.

LETTRES DE CHANGE sur New York, à vendre par JULES LEBLANC,

5 mars rue Royale, No. 103.

LETTRES DE CHANGE sur Londres et Paris, à vendre par Fr. PERRET & GALLY,

2 mars rue Toulouse.

TRAITES sur France, à vendre par

21 mars J. MAGER.

TRAITES sur New-York, à vendre par JULES LE BLANC,

28 mars rue Royale, No. 103

TRAITES sur Paris et Marseille, à vendre par JULES LE BLANC,

5 fev rue Royale, No. 103

TRAITES su Boston, à vendre par

25 mars LINCOLN & GREEN.

EN débarquement du navire le Vernon, de Bordeaux, et à vendre par Pre. Lafaye, rue Royale, No. 147, à des prix modérés, le tout en vins garantis naturels &c., savoir: 88 barriques Vin rouge St. Emilion, 1827 et 1828, 1ère qualité; 12 do. do. Canon, 1828; 4 do. do. 1831; 12 do do Grave Médoc, 4 do do 1831, 8 demi barriques Vin rouge Haut St. Emilion, 1823; 4 barriques do do 1819; 10 tierçons Vin blanc Bergerac 1819 et 1825; 4 do blanc Barsac 1825, 1ère. qualité; 7 pipes 6 demi pipes Eau de vie Cognac; 8 barils do. 4e et 5e preuve; 6 demi pipes, 9 quart de pipes Eau de vie d'Armagnac, 1ère. qualité 1825; 300 sacs de 500 bouchons assortis en qualité et longues; 4 barriques Champignon secs en très bon état.

Et d'exportations antérieures, un grand assortiment de tous les articles ci-dessus; ainsi que du vin rouge et blanc en caisses, Anisette et Liqueurs, 1ère. qualité.

15 avril Pre. LAFAYE

IMPORTE par le brick Vernon et à vendre par le soussigné, avec bénéfice du drawback.

15 barils Eau de vie de Catalogne; 20 barriques Vin rouge; 13 demi barriques Vin blanc; 3 caisses d'Alepines; 4 caisses chemises batiste brodées; 2 do, services de table de Bearn et un grand assortiment de vins en barriques et en caisses d'importations antérieures.

OSMIN BIGOURDAN,

12 avril rue Toulouse, No. 23

A VENDRE par les soussignés: 100 caisses Sucre blanc; 152 sacs Café de 1ère. qualité; 200,000 Cigares do.

GARCIA, BUYO & co.,

8 avril rue Ste. Anne, No. 34

CAFE DE LA HAVANE—[illegible] sacs café de la Havane, en magasin, et à vendre par

J. PRATS & FILS,

avril rue Ste. Anne, No. 52

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 28 du courant, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, dans la rue du Canal, No. 48, la librairie, consistant en Livres de Loi et autres effets mobiliers appartenant à la succession de feu George Hearsey.

Conditions de la vente: comptant. Par ordre de la cour.

19 avril W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 22 du courant, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse pour compte de la succession de feu Francis B. Phelps, les actions ci-après décrites, savoir: 12 actions de la compagnie d'Assurance des Négociants, sur lesquelles $30 par action ont été payées.

Conditions de la vente: comptant.

Par ordre de la cour,

6 avril W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 22 du courant, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, dans la rue du Bassin, No. 53, les meubles, meublans et autres effets mobiliers appartenant à la succession de feue Feliciane Catherine Buquet, f. c. l.

Conditions de la vente: comptant.

Par ordre de la cour,

8 avril W F C DUPLESSIS, rég.

Succession de François Loiseau.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué.

Par ordre de la cour,

14 avril W. F. C. DUPLESSIS, rég.

Succession de Ricoar Green.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'héritière bénéficiaire du défunt ne serait point approuvé et homologué, et la dite héritière bénéficiaire déchargée de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour,

14 avril W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Succession de Elie Giron.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire du défunt, ne serait point approuvé et homologué.

Par ordre de la cour,

10 avril W F C DUPLESSIS, rég.

Succession de William Vandegrief.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué. Par ordre de la cour,

19 av W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que J. Ellis a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Archibald Carman, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,

16 avril W F C DUPLESSIS, régister

Succession de J. B. Fletcher.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué.

Par ordre de la cour,

16 avril W. F. C. DUPLESSIS, rég.

Succession de James Ryan.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour,

16 avril W F C DUPLESSIS, rég.

VENTE PAR LE SHERIFF.

Mathieu Morgan et autres au nom de Reynolds & [illegible] *contre* les enfants mineurs de George Burbank, décédé.

EN vertu d'un ordre de saisi et de vente à moi adressé par l'hon. Cour du Premier District Judiciaire, j'exposerai en vente publique le 5 du mois de mai prochain, à 1 heure P. M. à la Bourse Lafayette, au coin des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, le lot de terre suivant. Un Lot de Terre No. 8, dans l'Ilet No. 12, au faubourg Livaudais, mesurant 50 pieds de face sur la rue Rousseau, entre les rues Seconde et Troisième, sur une profondeur de 125 pieds, mesure américaine, saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.

2 avril Jques. CHARBONNET Jr., shérif

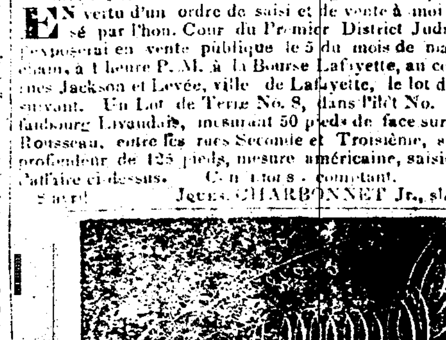

SYSTEME REDUITS DE MOITIE

Et positivement limité au 28 d'avril, pour recevoir de nouveaux Elèves.

W. C. DUHERTIS, maître d'écriture et de Sténographie en SIX LEÇONS; au No. 43, rue du Camp, encoignure Gravier, à la Nouvelle-Orléans.

Messieurs et Dames de la Nouvelle-Orléans, qui n'êtes point encore venus prendre de leçons et qui voulez suivre l'exemple de plusieurs de vos voisins qui ont acquis une fort jolie écriture en six leçons ou six heures, vous êtes priés de vous présenter de suite.

Afin de me mettre à la portée de tous ceux qui désirent profiter de mes leçons, j'ai réduit mes prix de moitié au lieu de $17 50, je ne demande que 8,75. Ceux qui désirent acquérir une belle main, ne négligeront pas cette occasion. W. C. D.

Mes chers Elèves—Sur le point de partir, je voudrais pouvoir promettre de vous faire une nouvelle visite; mais me disposant à retourner à Londres, je ne pourrai avoir ce bonheur. J'emporterai avec moi un sentiment bien vif de reconnaissance pour toutes les marques d'estime que vous m'avez données. Je n'ai pas d'expressions pour exprimer ce que je ressens. En attendant, je vous prie, Mesdames et Messieurs, d'agréer l'assurance de l'estime et du respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre fidèle serviteur. Wm. C. DUHERTIS.

On reçoit des élèves le jour et le soir. Les dames aux heures accoutumées.

Je préviens qu'on ait à me présenter tous mes comptes encoignure du Camp et Gravier d'ici au 28 d'avril, pour que je les paye. 3 avril W: C. D.

DEMANDE.

DEUX Messieurs de famille respectable, qui se proposent de demeurer ici l'été, désirent prendre pension et avoir deux chambres garnies, dans une maison française, ils paieront libéralement. S'adresser au Bureau de l'Abeille. 17 avril—4f

ETAT DE LA LOUISIANE—*Cour du Second District*—Paroisse St. Jacques.—Jean Baptiste Ory *contre* ses créanciers.—En vertu d'un ordre de la Cour du Second District Judiciaire dans et pour la paroisse St. Jacques. Avis est, par le présent donné à tous les créanciers de l'insolvable, d'avoir à déduire dans les dix jours après cette date, les raisons pour lesquelles le tableau de répartition présenté par les syndics, ne serait point homologué.

Paroisse St. Jacques, le 14 avril 1834.

Par ordre de la dite cour,

17 av—10 DAUPHIN, aîné, greffier.

LES soussignés ayant formé une société sous la raison de G. Abadio, Barles & Co., offrent leurs services au public en leur qualité de TEINTURIERS; ils tiendront toute espèce d'étoffes, en n'importe quelle couleur; enlèveront toute espèce de tâches sans détériorer la couleur primitive ou la qualité de l'étoffe. Ils tiendront également toute espèce de pelleterie et des chapeaux, le tout à la perfection. Ils auront constamment à vendre de l'encre indélébile, à raison de 50 cents la bouteille.

Les personnes qui désireraient les honorer de leur confiance pourront s'adresser à leur atelier, rue Bourbon, encoignure de l'Hôpital, No. 349, où elles seront servies avec exactitude.

La passementerie qui était établie rue Dauphine, No. 246, a été transportée à l'établissement ci-dessus, où l'on exécutera les ordres avec exactitude.

9 av—15 J. DE ABADIA, BARLES & Co.

EN débarquement des navires la Jeune France et la Joséphine, 50 caisses Haut Sauterne; 150 do. Chateau Margaux, Chateau Laffitte et St. Julien; 15 barriques Vin vieux de Médoc. De plus en magasin—300 caisses Chateau Laffitte, Léoville, St. Julien, Longueville et vins de Rhin, à vendre par

14 av CASEAUX & BIJOTAT.

CAFE—734 sacs Café de St. Yago, en débarquement du brick Dos Hermanos et la goëlette Josefa, et à vendre par J. PRATS & FILS,

15 avril rue Ste. Anne, No. 52

VENTES PAR LE MARSHAL.

David Miller vs. J. G. Dougherty, propriétaire de la goëlette Henrietta.

EN vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'hon. Chs. Chs. [illegible], juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans j'exposerai en vente publique à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, le lundi, 28 avril 1834, à midi,

La goëlette HENRIETTA, ses agrès, et apparaux, maintenant amarrée en face de la rue St. Louis, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions: comptant.

26 mars B. BEAUREGARD, marshal

Semmons & Rodriguez vs. la goëlette Messenger, capitaine Looke et propriétaires.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. F. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le samedi, 3 mai, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, la goëlette Messenger, ses agrès, et apparaux, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions: Comptant.

2 avril B. BEAUREGARD, marshal

Duverly Saucier *contre* A. J. Bertrand.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable J. N. Duncan, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, samedi, 3 mai 1834, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure St-Louis et Chartres,

La goëlette ELIZABETH, ses agrès et apparaux, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions: comptant.

2 avril B. BEAUREGARD, marshal.

J. L. Rabassa et al. vs. Jn. Dalatt.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Chs Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mardi, 25 avril 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, une jument grise, connue généralement sous le nom de Chloé, saisie dans cette affaire.

Conditions: comptant.

11 avril B. BEAUREGARD, marshal

Mathew Ator vs un lot de coton.

EN vertu d'un ordre de saisie provisoire, à moi adressé par l'honorable W. Grivot, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'ai saisi provisoirement cinq balles de coton marquées S. W. Swoap, et toutes personnes y intéressées sont par le présent citées à comparaître pardevant la dite honorable cour, dans les quinze jours de la publication de cet avis pour répondre à la dite demande.

14 avril B. BEAUREGARD, marshal.

Martin Bates vs. L. A Wiley.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mercredi, 23 avril 1834, à 4 heures de l'après-midi, à mon bureau, rue Condé, en face de la rue Madison, 6 caisses de chapeaux, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire

Conditions; comptant.

12 avril B. BEAUREGARD, marshal

Grey Arnould agent pour A. Percy vs. E. Lacern.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Wm. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le vendredi 25 avril 1834, à 4 heures de l'après-midi, divers meubles, saisis dans cette affaire. Conditions: comptant.

14 avril B. BEAUREGARD, marshal

J. Rivière vs. madame Barker.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique à mon bureau, en face de la rue Madison, le jeudi 24 avril 1834, à 4 heures P. M., une armoire, saisie dans cette affaire. Conditions; comptant.

15 avril B. BEAUREGARD, marshal

J. Lartigue vs. capitaine St. Martin, et la goëlette Blooming Youth, P. Dupuis vs. les mêmes.

EN vertu de 2 ordres de fieri facias à moi adressés par l'honorable G. Preval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le samedi, 17 mai 1834, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, la goëlette Blooming Youth, ses agrès et apparaux, saisis pour satisfaire les jugemens rendus dans lesdites affaires.

Conditions: Comptant.

15 avril B. BEAUREGARD, marshal

Rousseau vs. S. Edward.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. A. Laneuville, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le lundi, 28 avril 1834, à 4 heures de l'après-midi, à mon bureau, rue Condé, No. 35, 1 armoire, 2 bois de lit, 4 tables, 12 chaises, et 2 matelats, saisis dans cette affaire.

Conditions; comptant.

17 avril B. BEAUREGARD, marshal

William Darr vs. un lot de coton.

EN vertu d'un ordre de saisie provisoire à moi adressé par l'hon. Wm Grivot, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'ai saisi provisoirement cinq balles de coton marquées John W. Swoap, et sous les Nos. 120, 245, 122, 131 et 220, et toutes personnes y intéressées sont par le présent citées de comparaître pardevant la dite honorable cour pour répondre à la susdite demande.

14 avril B. BEAUREGARD, marshal

Ellis Cross vs. un chalan et son chargement de coton.

EN vertu d'un ordre de saisie provisoire, à moi adressé par l'honorable W. Grivot, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'ai saisi provisoirement trente cinq balles de coton, à bord d'un chalan amarré dans le port de la Nlle-Orléans, et je cite par ces présentes toutes personnes y intéressées de comparaître pardevant la dite honorable cour, pour répondre à la demande du dit Cross, dans les quinze jours de cette publication.

14 avril B. BEAUREGARD, marshal.

Anderson Bromby vs. un certain chalan et son chargement de coton.

EN vertu d'un ordre de saisie provisoire, à moi adressé par l'honorable W. Grivot, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'ai saisi provisoirement vingt balles de coton à bord d'un chalan amarré dans ce port, et je cite par ces présentes toutes personnes y intéressées à comparaître pardevant la dite honorable cour, dans les quinze jours de la publication de cet avis, pour répondre à la demande du dit Bromby.

14 avril B. BEAUREGARD, marshal.

C. H. Colson et Co. vs. J. D. Ellis.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. John N. Duncan, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mardi, 29 avril 1834, à 4 heures P. M., No. 35, divers meubles, saisis dans cette affaire. Conditions: comptant.

19 av B. BEAUREGARD, marshal

Neubbel et al. vs. Boyer et Carlon.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. John N. Duncan, juge conseiller de la cour de cité de la Nlle-Orléans, j'exposerai en vente publique, mardi, 29 avril 1834, à 4 heures P. M, à mon bureau, rue Condé, No. 35, un portemanteau, 1 jarre, 1 bureau, 8 habits, 3 vestes, &c., saisis dans cette affaire.

Conditions: comptant.

19 avril B. BEAUREGARD, marshal.

VIN DE MARSEILLE.

300 BARRIQUES des marques Bethfort et Bergasse, en débarquement et à vendre par CARRIERE & BORDUZAT,

17 avril rue St. Louis, No. 11

QUELQUES barils grosses Pacanes, en débarquement et à vendre par

CARRIERE & BORDUZAT,

15 av rue St. Louis, No 11

CAISSES VIDES—300 caisses vides de différentes grandeurs, à vendre par Wm. HOLMES & Co,

16 avril rue de la Levée, No 92.

A VENDRE par le soussigné, les objets suivants:

1,000 sacs Sel fin et demi gros;

400 barriques Vin de Marseille (*Bergasse*, Ponset et Bethfort.)

50 " " de Bordeaux, Montferrand;

50 " " Vieux Médoc;

1000 paniers Huile d'olive surfine;

1000 caisses Vin Muscat;

200 " Liqueurs superfines et Absynthe;

50 " Marasquin et Curaçao;

100 " Eau de fleur d'oranger, (triple);

10 pipes Eau de Vie,

150 barils Eau de Vie Catalane;

600 paniers Bouteilles françaises;

75 " do. anglaises;

70 balles Amandes douces;

50 barils Vinaigre blanc;

50 balles Bouchons fins et demi fins;

1000 caisses Vin rouge et blanc;

25 " Savon Français;

100 sacs de Café de la Havane;

150 caisses Sucre blanc et quebrado;

Cigarres de la Havane; &c., et beaucoup d'autres articles concernant la grocerie.

F. H. PETITPAIN.

14 av encoig. Chartres & Toulouse.

Compagnie d'Assurance Commerciale.

LES livres de souscription au fond capital de cette Compagnie seront ouverts le jeudi, 10 d'avril 1834, à 10 heures du matin, et continueront à l'être chaque jour jusqu'à 1 heure de l'après-midi, jusqu'à nouvel avis, au No 74, rue du Canal, près du bureau de John Kitty Smith, Esq. sous la direction des commissaires soussignés, nommés par l'acte d'incorporation.

WM. G. HEWES,
A. L. M. DAMARIN,
CHANDLER WHITE,
ABIJAH FISK,
WM. BULLITT,
J. LE BLANC,
H. F. M'KENNA,
N. N. WILKINSON,
H. M. WRIGHT,
F. PESCHIER,
A. QUERTIER.

27 mars

A VENDRE—Tabac de Natchitoches, en carrottes de 4 et 10 livres, en gros et en détail. S'adresser à P. DUBERTRAND,

25 mars rue St. Louis, No. 198

AVIS.

LES soussignés ont l'honneur d'informer les Charpentiers et les constructeurs qu'ils ont maintenant leur moulin en pleine opération, et qu'ils sont prêts à scier des planches de toutes les grandeurs. Ils exécuteront les ordres qui leur seront donnés, avec promptitude et exactitude. Ils ont maintenant à vendre,

Des planches à planchéier, d'un pouce et un quart, coupées dans la bonne saison.

Des planches d'un pouce d'épaisseur, sur 12 à 30 pouces de largeur, de toutes longueurs.

Douves pour pipes.

Voliches propres aux bâtisses en bois, et autres planchettes.

On pourra laisser des ordres au bureau de MM. Hagan & Co. encoignure Canal et Carondelet. et ils seront immédiatement exécutés R & T WALSH,

18 avril—5 Ville de Lafayette, faubourg Livaudais.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de la Louisiane, Nouvelle-Orléans, le 12 avril 1834.

L'ELECTION annuelle de neuf Directeurs, aura lieu au bureau de la dite compagnie, lundi, 28 courant. S. H. TURNER,

14 avril—13 Secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans—13 avril 1834.

AVIS est par le présent donné, qu'une élection de neuf Directeurs de cette institution aura lieu le Lundi, 28 du courant, au bureau de la dite compagnie, entre 10 heures du matin et 2 de l'après-midi. Les actionnaires sont respectueusement invités à y assister.

Par ordre, AUG. ST. MARTIN,

14 avril—14 Secrétaire

TEINTURERIE—Atelier de Teinturerie, bien situé et très bien achalandé, à vendre avec ses chaudières, presse, cylindre, metiers, ustensiles et accessoires.

On vendra également un magasin de marchandises sèches, s'adresser au bureau du rédacteur de l'Abeille.

Le propriétaire de cet établissement est appelé en France au plustôt par des intérêts majeurs de famille, cependant; il resterait de 2 à 3 mois pour enseigner le métier de la teinture à un acquéreur qui, par lui même voudrait l'apprendre, ou le faire apprendre à une personne à laquelle il s'intéresserait. 18 avril—18

$20 DE RECOMPENSE.

IL a été perdu dans le courant de la journée du 16, un petit PORTEFEUILLE de maroquin rouge, à ressort, contenant la somme de quatre vingts piastres, divisée en 6 billets de dix piastres, et un de 20 piastres, le billet de 20 piastres se trouvait enveloppé dans un reçu.

La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui rapportera cette somme au bureau de cette feuille. Le propriétaire est un père de famille qui se trouve dans la gêne.

18 avril—3

MON épouse s'étant absentée sans mon consentement, absentée de chez moi, pour se réfugier chez M. Bréfeuil, rue Condé, je préviens tous mes amis et le public en général que je ne paierai aucun compte contracté par elle sans mon consentement préalable.

18 avril—3 LEJUSTE, coiffeur.

Réponse à Monsieur Lejuste, coiffeur.

MADAME LEJUSTE ne s'est point absentée du domicile de son mari pour se réfugier dans la maison de M. Bréfeuil, rue Condé; voici les faits:

Madame Lejuste après avoir subie des mauvais traitements de la part de son mari, a présenté une pétition à la Cour de Paroisse pour demander une séparation de corps et de biens. Le juge de la cour de paroisse a fixé une résidence pendant la litispendance du procès chez Mons. Bréfeuil, rue Condé. On peut se convaincre des faits avancés en allant à la cour de paroisse examiner le dossier de l'affaire de madame Davar contre son mari.

19 avril—3 BREFFEIHL.

IL a été conduit à la geôle de la paroisse Jefferson, un nègre nommé Margis, arrêté sur une jument baie, se disant appartenir à M. D. Labranche, de la paroisse St. Charles.

18 av Jques. CHARBONNET, jr. shérif

VIN DE MARSEILLE.

300 BARRIQUES de Vin des marques Bethfort et Bergasse, en débarquement du brick Roque, à vendre par F. H. PETITPAIN,

18 avril encoig. Chartres & Toulouse

LE DR. BEATTY licencié des collèges royaux des chirurgiens d'Irlande a l'honneur d'informer les habitants de la Nouvelle-Orléans, qu'il vient de s'établir dans cette ville, et offre ses services aux personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance.

11 av—6 rue du Canal, No. 25

A VENDRE—Un Terrain sis rue des Ursulines, entre Royale et Bourbon, mesurant 32 pieds de face sur une profondeur de 120. Le tout mesure française, avec les bâtisses qui s'y trouvent consistant en une maison briquetée entre poteaux et la façade en briques; de quatre appartements, 2 cabinets et une galerie, dans la cour une cuisine en briques à étage, composée de 6 appartements, [illegible] un hangard en briques pouvant contenir 10 chevaux.

[illegible] âgée de 17 ans, [illegible] parlant français et anglais, [illegible] un peu cuisinière [illegible]

La négresse M[illegible], [illegible] dans le pays depuis [illegible] et bonne marchande, [illegible]

C. HATREL.

17 avril rue de Chartres, No. 124

Avis aux Négociants Commerçant avec les ports Mexicains.

DANS l'article 4, de la loi du 31 de mars 1831, que le soussigné a publié en cette ville au mois de mai de la même année, il est stipulé que:

"En outre du manifeste, requis par l'article 1er. de cette loi, un autre manifeste en triple sera dorénavant présenté, de chaque importation, signé par le chargeur, exprimant minutieusement le contenu de chaque caisse, balle, baril ou autre, d'après leurs différentes marques, lequel devra être délivré au moment où le bâtiment jettera l'encre. Ces manifestes particuliers devront être certifiés par les consuls ou vice consuls de la république, du plus prochain port où le bâtiment aura été expédié."

Le certificat auquel fait allusion cet article, fut suspendu "jusqu'à ce que la loi réglant les consulats soit décrétée," et comme le soussigné a reçu de son gouvernement la loi en question, il devient de son devoir d'informer du fait les négociants de cette place.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1834.

FRANCISCO. PIZARRO MARTINEZ.

31 mars—1m consul mexicain.

M. T. LEGER, docteur en médecine et en chirurgie de la faculté de Paris, ancien professeur d'accouchements, et médecin de l'hospice St. Vincent de Paul à Paris, vient d'arriver en cette ville. Le public peut compter sur son zèle et son exactitude; il demeure encoignure Royale et St. Pierre, maison du pharmacien.

On demande pour Tampico, une jeune personne pour enseigner la broderie et les ouvrages à l'aiguille, dans un pension de Demoiselles. S'adresser chez le Dr. Léger, encoignure Royale et St. Pierre, maison du pharmacien. 7 avril—6m

EN débarquement du navire Balochan, et à vendre par Pre. Lafaye, rue Royale, No. 147, 31 futailles Eau-de-Vie assorties en grandeurs de futailles et qualités; 16 barriques vin rouge St. Emilion, 1er. crû; 40 barriques Vin blanc Barsac, Nerac, et Grave; 12 paniers de Champagne; 1000 paniers d'Anizette, le tout ayant droit au drawback. Et d'importation antérieure, un grand assortiment de Vins vieux des 1ère. qualités, St. Emilion, Camy Pomaral; Médoc, &c., ainsi que de l'Eau-de-vie.

4 avril Pre. LAFAYE.

A VENDRE arrivant de Bordeaux et en débarquement du Ballochan:

12 barriques Vin rouge Graves; 170 caisses do. do.; 25 paniers Champagne.

D'Importation Antérieure.

50 barriques Vin rouge Montferrant; 40 do. Talence. 20 do. Haut Talence; 12 do. Léoville et Pontet Canet; première qualité; 10 tierçons Vin blanc; 50 caisses Vin Château Margaux ou Pontet Canet; 9 futailles huile de lampe fine; Amandes, Bouchons, Huile en paniers et Marasquin; 225 sacs Café de Rio Janeiro, par

OSMIN BIGOURDAN,

4 avril rue Toulouse, No. 23, entre Chartres Levée.

L. G. SASSINOT reçoit par le navire Olimpia et offre à vendre les articles suivans: 10 balles d'anis de tours; 1 boucaut de gomme arabique; 1 ditto d'encre de Guyot; 2 balles racine gentiane; 2 caisses verres à quinquets; 20 estagnons eau de fleurs d'oranger triple; 2 malles briquets oxigénés; 50 grosses veilleuses; 100 bouteilles jus groseille; amandes douces et amères; colle de poissen en feuilles; fleurs de camomilles, guimauve, violettes, sureau, angélique, &c, L G SASSINOT,

16 avril rue St-Louis, No 90.

20 ROUREAUX Cuir à semelle, à vendre chez ORAIN & MIGNON,

5 avril rue de Nelle-Levée, No. 7.

AUX ENTREPRENEURS.

LE soussigné vient de recevoir sur la Levée, une quantité de Pierres grès pour seuils, linteaux et pour toute sorte d'ouvrages de construction, qu'il a à vendre à des prix raisonnables.

Il a également fait un arrangement avec le propriétaire une carrière qui a un grand établissement à vapeur pour scier les pierres. On doit lui délivrer les pierres sous un mois d'ordre; ce qui le mettra à même d'avoir constamment à vendre une grande quantité de toutes espèces de pierres de construction. Pour voir les échantillons des pierres et de leur exécution, s'adresser à son établissement rue Royale, No. 292. S. LENKINS,

N. B. Il place les grilles et les dessus de cheminée construit les tombes et grave les inscriptions, le tout exécuté avec goût. 25 jan—6 S. L.

REÇU et à vendre par le soussigné: Catholicon de Potter W. W. garanti véritable; Farine d'orge et d'avoine de Robinson; Briquets de Lucifer, pâte de jujubes; Magnésie effervescente de Moxon; Sirop de callebasse; do. Pectoral balsamique; Bon Chocolat espagnol; Huile empyrumatique, excellent vermifuge pour les chevaux; Encre à marquer le linge; 3 barils Huile de palmachristi blanche 1ère. qualité; 10 do. Alun; 15 do. Sel d'Epsom; 25 do. Sel de Glauber; Extrait d'Absynthe 1ère. qualité, &c. &c. A. A. PEYCHAUD,

25 mars rue Royale, No. 152.

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu, le Samedi, 10 mai prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse d'Orléans en date du 3 avril 1834, les esclaves ci-après décrits appartenant aux mineurs Renaud.

AGGY, alias *Rénet*, âgée de 19 ans, bonne domestique de maison et excellente marchand de lait.

CAROLINE, âgée de 19 ans, excellent sujet, négresse de confiance, propre à tout dans un ménage.

LOUISE, âgée de 18 ans, domestique de maison, bonne gardienne d'enfant et marchande de lait.

BEN, âgé de 15 ans.

Conditions—Un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Félix de Armas, Not. Pub. aux frais des acquéreurs. 5 avril

PAR T MOSSY & GARIDEL.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, daté du 22 mars, 1834, il sera vendu Samedi, le 3 mai prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les esclaves suivans, garantis des vices et maladies prévus par la loi, étant une partie dépendante de la succession de feu Marie Eulalie Villanueva, femme de C D Dutillet:

BABET, négresse, âgée de 40 ans, un peu cuisinière blanchisseuse et repasseuse, et bon sujet.

SOPHIE, négresse, âgée de 25 ans, servante.

Conditions—6 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Mr. L. H. Ferrand, not. pub. aux frais des acquéreurs. 4 avril

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves de la paroisse de Jefferson, il sera offert en vente publique, le Samedi, 3 mai prochain, à la Bourse Hewlett, entre midi et une heure, les biens ci-après désignés, dépendants de la succession de feu François Lamolère Dorville.

SAVOIR:

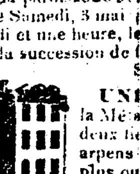

UNE HABITATION située à la Métairie, côté Sud Est du Bayou, à deux lieues de la ville, mesurant neuf arpents de face, sur 12 de profondeur, plus ou moins, bornée dans sa partie supérieure par l'habitation de Messrs. Volant Labarre frères, et dans l'inférieure par celle des héritiers de la Vve. Pierre l'Anglis, f. de c. l., ensemble les bâtisses qui sont dessus consistant en une maison de maître, cave; cuisine, magasin, poulailler, remise, écurie et quelques mauvaises cabanes. N. B. La moitié indivise de cette habitation pour le compte de la dite succession, et l'autre moitié pour celui du co-propriétaire Auvignac Dorville.

Charles, nègre créole, âgé d'environ 17 ans, domestique de maison, bon sujet.

Prosper, nègre créole, âgé d'environ 22 ans, charretier et bon nègre de champs, bon sujet.

Simon, nègre américain, âgé d'environ 35 ans, domestique de maison, cocher et vendeur, bon sujet.

Joe, nègre américain, âgé d'environ 23 ans, bon charretier, propre à tout, mais ayant l'habitude d'aller marron et de boire.

Scholastique, négresse créole, âgée d'environ 42 ans; cuisinière, ayant l'habitude de boire et d'aller marronner.

PLUS—Un cabriolet et un harnais, deux mauvaises charrettes; un cheval américain, trois mulets, cinq bœufs de traits, une paire de jeunes bœufs, quatre vaches et une taure.

CONDITIONS:

L'habitation à 1, 2 et 3 ans de terme, les esclaves à 1 et 2 ans. Les acquéreurs fourniront leurs billets par coupons endossés à satisfaction des vendeurs avec hypothèque jusqu'à parfait payement.

Les animaux, charrettes, &c. comptant. Ils seront vendus le même jour, à 10 heures du matin, chez Mr. Chalon, chemin du Bayou; près la ville.

N. B.—Les actes de vente pardevant L. T. Caire, Notaire Public, aux frais des acquéreurs.

2 avril

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu lundi 21 avril, à midi, à la Bourse de Hewlett, 18 TERRAINS dans l'îlet 13, Faubourg Marigny, dont partie fait face au Rail Road. Cet îlet est quatre îlets plus près de la ville que les maisons de madame Kokerrot, terrains élevés. Pour renseignements voir le plan exposé à la Bourse.

Conditions; Un quart à 6 mois et la balance à 1, 2 et 3 ans, en billets endossés avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés chez C. Pollock, not public.

La propriété ayant quelques hypothèques, les billets des acheteurs devront être déposés chez le notaire, jusqu'à la radiation des hypothèques. 17 avril

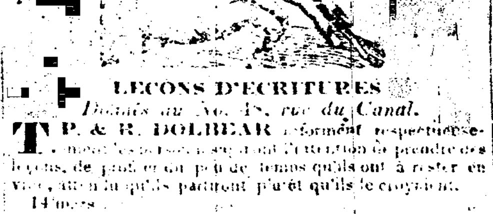

LEÇONS D'ECRITURES

Données au No. 48, rue du Canal.

T. P. & R. DOLBEAR informent respectueusement les personnes qui ont l'intention de prendre des leçons, de profiter du peu de temps qu'ils ont à rester en ville, attendu qu'ils partiront plutôt qu'ils le croyaient.

14 mars

CALIGRAPHIE.

MESSRS. J. P. & R. DOLBEAR ont l'honneur d'informer les habitants de la Nouvelle Orléans, qu'ils sont de retour et ont ouvert leur académie d'écriture dans leur ancien local rue du Canal, No. 48, où ils peuvent montrer de nombreux exemples des progrès de leurs élèves dans cette branche. Les personnes qui ne purent compléter lors de la mauvaise saison sont engagées à le faire sans aucuns frais additionnels. Les dames qui le désirent peuvent recevoir des leçons chez elles. Les témoignages suivants sont insérés pour la satisfaction des personnes qui n'ont pas encore été à même d'apprécier le résultat de cette méthode d'instruction.

De son Excellence le Gouverneur Roman.

J'ai examiné avec attention le système d'écriture enseigné par M. Dolbear et c'est avec plaisir que je certifie de sa supériorité sur toute autre méthode que je connaisse. M. Dolbear ayant donné des leçons particulières dans ma famille je pense que ce n'est que justice de ma part d'ajouter que je le crois digne de la confiance du public autant par la rectitude et l'aménité de son caractère que par les progrès rapides qu'il fait faire aux personnes qui reçoivent ses leçons. A. B. ROMAN.

Nouvelle-Orléans, 2 janvier 1832.

Nouvelle-Orléans, 19 mai 1832.

Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'Ecriture en cette ville d'après le système Carstair, nous avons examiné avec soin des exemples d'écriture de ses élèves depuis l'âge de 8 jusqu'à 50 ans, écrits à différentes époques du cours d'instruction et après cet examen c'est avec un vive satisfaction, que nous pouvons attester les progrès rapides sinon sans pareils qui ont été faits. D'après les exemples que nous avons vu et l'examen du système nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer que nous partageons l'opinion généralement reçue que le système est grandement supérieur à tout ce qu'on a enseigné jusqu'à présent. Si une écriture lisible, élégante, courante et de bon goût est un talent utile ou désirable c'est d'après les principes de ce système qu'on peut l'acquérir. Nous sollicitons donc la protection du public en faveur d'une instruction dont les résultats sont si utiles.

A. B. ROMAN, Gouverneur de la Louisiane.
Le révérend Mr. C. MAENHAUT.
A. GRAILHE.
J. W. EGNEW.
D. MORPHY.
D. PRIEUR, maire de la Nouvelle-Orléans.
Le révérend G. L. NASH.
Le révérend G. WINSTER.
Wm. C. POPE.

Société d'Agriculture de la Louisiane.

AVIS est par les présentes donné que la seconde assemblée annuelle des membres de cette société aura lieu à la maison d'Etat le premier de mai prochain.

Par ordre,

10 avril—4 E. ROUSSEAU, secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Chemin-à-Coulisses de la Nouvelle-Orléans et Carrollton.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs au fond capital de cette compagnie, qu'ils auront à payer le 25 avril ou plutôt à la Banque de la compagnie de Banque et Canal, cinq piastres par action, sixième vingtième du montant de leurs souscriptions.

Par la 2ème. section de la Charte, les souscripteurs qui manqueront de payer ce jour là, où dans les dix jours suivants, perdront au profit de la compagnie, les actions sur lesquelles le dit paiement aura été requis, et les paiemens déjà effectués. Par ordre de la direction,

11 avril L. F. GENERES, sect.

LES actionnaires de la Banque d'Etat de la Louisiane sont par le présent notifiés de se rendre à une assemblée générale qui aura lieu à la maison de banque, le mercredi 23 du courant, à 1 heure de l'après-midi, lorsqu'il sera soumis à leur approbation un amendement à l'acte d'incorporation, passé à la dernière session de la Législature. Par ordre du Bureau,

8 avril RICHARD RELF, caissier

EN débarquement du brick Vernon, arrivant de Bordeaux, et à vendre—5 pipes et 10 demi pipes bonne Eau de vie Cognac 4e. preuve; 20 demi pipes vieille Eau de vie Cognac, 1ère. qualité, le tout ayant droit au drawback. JULES LE BLANC,

12 avril rue Royale, No. 103

LAFAYETTE PORTER-HOUSE.

Rue Bienville, No. 21.

WEBB BAGNAL & W[illegible] tiennent constamment à leur établissement [illegible] assortiment de Bière, petite bière et cidre de New-York de première qualité, [illegible] à vendre à bon marché, [illegible] grosses bouteilles à bière et une grande quantité d'excellents bouchons, à vendre à bon marché,

28 mars

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, le 11 avril 1834.

CONFORMEMENT à la loi, la légion prendra les armes et se réunira sur la Place d'Armes, le dimanche, 11 de mai à 6 heures précises du matin. Les manœuvres auront lieu dans la plaine située derrière la maison Clark, au carrefour du chemin du Bayou.

Une distribution de cartouches et de gargousses aura lieu sur la Place d'Armes.

Une inspection rigoureuse des fusils et des gibernes devra être faite par les officiers des compagnies.

La batterie devra être attelée à l'heure précise désignée ci-dessus.

Les chefs de corps sont chargés de veiller à l'exécution du présent ordre. Dans tous les cas d'alarme, il est recommandé à tous les membres de la légion de se rendre en uniforme et en armes, à la maison de ville lieu général du rendez vous.

Par ordre du brigadier général J. B. Planché, commandant la Légion. D. AUGUSTIN,

16 avril aide de camp.

Bureau de la Compagnie des Architectes, Nouvelle-Orléans, 14 avril 1834.

A LOUER—Cinq belles Maisons en briques et à trois étages avec dépendances &c, situées rue de la Levée, encoignure de la rue du Quartier. Pour les prix et conditions, s'adresser au bureau de la compagnie des Architectes, à la presse à coton à vapeur de la Levée. [16 av] SOMMEREAU Sect.

Bureau de la Compagnie de la Presse à Coton à Vapeur de la Levée.

A UNE séance extraordinaire de la Direction tenue le 12 du courant, M. F. C. Catonnet a été nommé secrétaire de la compagnie. Par ordre de la Direction,

16 av SOMMEREAU, sect.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN A COULISSES DE LA N-ORLEANS & CARROLTON.

ON recevra au bureau de cette compagnie, jusqu'au 1er. de mai, des propositions cachetées pour la construction d'un établissement sur le dépot de la compagnie, situé dans le faubourg Ste-Marie.

Pour le plan et d'autres renseignemens, s'adresser au secrétaire de la compagnie.

Par ordre de la direction,

16 avril L. F GENERES, secrétaire.

LES Soussignés ont reçu par les derniers arrivages, et offrent à vendre.

67 Caisses de 3 douz. chaque, vins de Madère L P,
4 Demi pipes, do do
16 Quarts-pipes, do do
48 Demi-quart de pipes,
8 Malles de parfumeries assorties,
400 Paniers d'huile douce,
1 Bale de toile à chemises française,
2 Tonneaux de fil à coudre,
3 Do do de seine,
250 Paniers de vins de Champagne,
300 Do de Bourgogne mousseux, qualité supérieure
20 Caisses de vin de Chembersi,
24 Tonneaux de vins de Medoc de 1827,
50 Do de Montferrand,
5 Pipes } D'eau de vie de Cognac, une épreuve
5 Demi-pipes, } marque de Dupuy,
20 Caisses de pruneaux,
10 Balles d'amandes,
5 Balles de couverture française à 3 points,
30 Caisses de vin de Bordeaux de 1ère qualité,
30 Sacs de poivre,

—AUSSI—

Un assortiment complet de carreaux à vitres de Baltimore.

26 Boucauts de sucre de pays de 1ère qualité.

16 avril A QUERTIER & BOUTIN.

200 CAISSES Blanc de Baleine, de 4, 5 et 6 à la livre; 100 sacs café de Rio; 50 bls. Maquereaux No. 1. 300 caisses Raisin muscat et en grappes, en magasin et à vendre par

16 avril LINCOLN & GREEN.

AVIS.

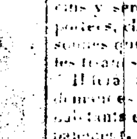

M. BREHIER, Pharmacien, prévient le public et ses amis en particulier qu'il vient d'établir une pharmacie à l'encoignure des rues du Quartier et des Remparts.

On trouvera dans son établissement tous les objets qui concernent la pharmacie, tels que Produits Chimiques et la Droguerie en gros et en détail.

Les prescriptions de Messieurs les médecins y seront exécutées avec soin et précision, et transportées, chaque jour avec exactitude au domicile des personnes qui ne sont pas en situation de faire elles mêmes les transports et autres &c.

Il tiendra tous les effets pour assistance aux diverses demandes qui pourraient lui être faites par messieurs les habitants et leur accordera toutes les facilités pour le paiement.

Il tiendra aussi des assortiments de choix, des instruments de chirurgie, des fournitures pour les dentistes &c. et toutes sortes de médicaments patentés de divers pays.

Il ne négligera rien pour mériter la confiance des personnes qui voudront bien s'adresser à lui; et par cela il espère se faire connaître et de vouloir bien la lui continuer. 31 mars

Bureau de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

LES Souscripteurs au fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, sont requis de transmettre leurs titres au bureau de M. P. Soulé, avocat, rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, afin que lesdits titres puissent être soumis aux conseillers légaux nommés par la Direction pour les examiner, et en faire leur rapport à la Banque, et que les hypothèques qui doivent garantir le paiement des *Bonds* à émettre, soient immédiatement fournies.

Ceux des souscripteurs qui, à dater d'aujourd'hui, n'auront pas transmis leurs titres dans le délai de soixante jours (pour la ville) et quatre vingt dix jours (pour la campagne), seront considérés comme renonçant aux droits et privilèges qui pourraient résulter de leur souscription.

Nouvelle-Orléans, 22 mars 1834.

Par ordre de la Direction,

24 mars—3m E. BARAT, secrétaire.

AVIS.

ATTENDU que Martin Bache s'est adressé à moi pour faire annuler une hypothèque spéciale de six mille piastres, consentie par lui le 29 de juillet 1831, en l'étude de M. Théodore Seghers, notaire public, en qualité de Régister des Testamens, pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, sur un terrain et les bâtisses ce trouvant dessus, situé rue des Remparts, entre Dumaine et Ste. Anne, Nouvelle-Orléans, de la contenance de trente pieds huit pouces de face, sur cent cinquante pieds de profondeur, mesure française.

Les présentes sont à l'effet de donner avis à tous ceux que cela concerne, d'avoir à déduire dans les quatre vingt dix jours qui suivront leur publication, les raisons pour lesquelles la dite hypothèque ne serait pas radiée.

[L. S.] En foi de quoi j'ai signé le présente et y ai apposé le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, le 8 d'avril 1834, l'an 58 de l'indépendance des Etats-Unis.

A. B. ROMAN,

Par le Gouverneur,

10 av—30 George Eustis, Sect. d'Etat

$5 DE RECOMPENSE.

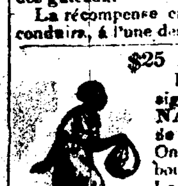

PARTIE maronne de chez son maître depuis le 20 novembre dernier, la négresse EUPHROSINE, âgée d'environ 22 ans, taille d'à peu près 4 pieds 10 pouces. Elle a emmenée avec elle son enfant ROBERT, âgée de 8 ans; Euphrosine a dans une des mains un sein noir, on l'a apperçu du côté de l'habitation de M. Théodore Macarty, vendant des gâteaux.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la conduira, à l'une des geoles de cet Etat. 31 mars

$25 DE RECOMPENSE.

EST partie marronne de chez le soussigné, le 24 janvier dernier, la négresse NANCY, âgée d'environ 40 ans, taille de 5 pieds, parlant anglais et français. On suppose qu'elle est soutirée aux faubourgs d'en haut, où elle est très connue. La récompense susdite sera donnée à celui qui la fera mettre à la geole, où la délivrera à son maître, à l'encoignure des rues de Champs Elisés et Levée; en outre $25 à celui qui déclarera la personne qui l'a chez elle.

18 avril—3 P. POWER.

$25 DE RECOMPENSE.

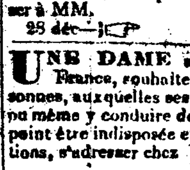

EST parti marron de la raffinerie de la Louisiane, le nègre JACQUES, domestique et cocher, âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 6 pouces américains, parlant l'anglais et le français, il a une plaie à la jambe l'ayant eu cassée, figure maigre; il avait sur lui un pantalon et habit de drap noir, un crêpe à son chapeau. S'adresser à MM.

23 déc FORSTALL & CO.

UNE DAME ayant l'intention de retourner en France, souhaiterait trouver à accompagner des personnes, auxquelles ses soins pourraient être nécessaires, ou même y conduire des enfans, ayant l'avantage de ne point être indisposée en mer. Pour plus amples informations, s'adresser chez

MRS BATUT FRERES

25 mars—1m Rue Ste. Anne, entre Condé et Royale

EN déchargement des navires Warsaw, Henry Lee et Atlantic, venant de Liverpool, et à vendre par les soussignés en leur magasin, rue Toulouse, No. 53

Cotonnade brune; Cotonnade blanche;
Calicos imprimés; Mousselines do.
Mouchoirs assortis; Des Indes;
Robes de soie; Toile d'Irlande do. 4-4 do. 7-8;
Linon, Coutil fil; Mouchoirs de batiste;
Toile à Voile, &c. &c.
Aussi: Calicos français robes françaises

19 av KENNEDY[illegible]